

Fiche de données de sécurité

Préparé 27-06-2023
Révision: (date) 23-09-2025
Version 1.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: MOHEDA scented oil - Diffuser - Clean Cotton – 100 ml
Code produit: 2786800
UFI: 7300-W0XH-300E-GD1K

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Diffuser

Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Importateur:
DK International Interior A/S	JYSK GmbH
Niels Bohrs Vej 45	Untere Brühlstraße 4
DK-8660 Skanderborg	CH-4800 Zofingen
Tlf.: +45 87 81 75 20	+41 (0) 41 588 03 23
https://www.dkigroup.dk	Compliancequality@JYSK.com

Contact et mail:

dkl@dk-international.dk

Service responsable:

Mediator ApS, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: JFH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence national : 145 (disponible 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich : pour les appels depuis la Suisse, informations en allemand, français et italien).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008):
Eye Irrit. 2;H319

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement:

Attention

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)
Contient Octanal, 2-(phenylmethylene)-, (2E)-, Linalool, Caryophyllene, Eugenol, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl 2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one.
Peut produire une réaction allergique. (EUH 208)

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337 + P313)
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. (P390)

2.3. Autres dangers

-

Autres remarques:

-

Autre

-

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1/3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
3-Methoxy-3-methylbutan 1-ol	- / 01-2119976333-33-xxxx	56539-66-3	260-252-4	Eye Irrit. 2;H319	70 - 85	-
3a,4,5,6,7,7a-hexahydro 4,7-methano-1H-indenyl acetate	- / 01-2119488219-26-xxxx	54830-99-8	259-367-2	Eye Irrit. 2;H319	≥ 2 - ≤ 2,5	-
2,6-Dimethyloct-7-en-2-ol	- / 01-2119455547-30-xxxx	18479-58-8	242-362-4	Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H336	≥ 1 - < 2	-
Benzyl acetate	- / 01-2119638272-42-xxxx	140-11-4	205-399-7	Aquatic Chronic 3;H412	≥ 0,5 - ≤ 1	-
Octanal, 2-(phenylmethylene)-, (2E)-	- / 01-2119533092-50-xxxx	101-86-0	202-983-3	Skin Sens. 1;H317, Aquatic Acute 1;H400 M=1, Aquatic Chronic 2;H411	≥ 0,5 - < 1	-
Linalool	603-235-00-2 / 01-2119474016-42-xxxx	78-70-6	201-134-4	Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1B;H317, Eye Irrit. 2;H319	≥ 0,25 - < 1	-
Caryophyllene	- / -	87-44-5	201-746-1	Asp. Tox. 1;H304, Skin Sens. 1B;H317, Aquatic Chronic 3;H412	≥ 0,1 - < 1	-
Eugenol	- / -	97-53-0	202-589-1	Skin Sens. 1B;H317, Eye Irrit. 2;H319	≥ 0,1 - < 1	-
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl 2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	- / 01-2120138569-45-xxxx	127-51-5	204-846-3	Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 2;H411	≥ 0,1 - < 1	-

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas d'inconfort: Sortir à l'air frais.

Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas d'ingestion:

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements souillés.

Laver la peau à l'eau et au savon.

Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Conseils généraux:

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants: Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

Fiche de données de sécurité

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.
Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie.
L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.
Eviter et tout contact avec la peau ou les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les déperditions avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.
Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.
Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-oeil.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune exigence spécifique concernant le stockage. Néanmoins, le produit doit être stocké à l'abri et hors de portée des enfants.
Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition:
-

Valeur de la DNEL/PNEC:

DNEL 3-Methoxy-3-methylbutan 1-ol

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	80 mg/m ³	40 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	6,25 mg/kg bw/day	3,1 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	2,5 mg/kg bw/day

DNEL 2,6-Dimethyloct-7-en-2-ol

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	4,3 mg/m ³	0,76 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	1,22 mg/kg bw/day	0,44 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	0,44 mg/kg bw/day

DNEL Benzyl acetate

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	9 mg/m ³	2,2 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	2,5 mg/kg bw/day	1,3 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	1,3 mg/kg bw/day

DNEL Linalool

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	24,58 mg/m ³	4,33 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	3,5 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
Cutanée - Chroniques Locaux	3 mg/cm ²	1,5 mg/cm ²
Cutanée - Aigus Locaux	3 mg/cm ²	1,5 mg/cm ²
Orale - Chroniques Systémiques	-	2,49 mg/kg bw/day

Fiche de données de sécurité

DNEL Eugenol

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	21,2 mg/m ³	5,22 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	6 mg/kg bw/day	3 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	3 mg/kg bw/day

DNEL 3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl 2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	8,22 mg/m ³	1,45 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	0,375 mg/kg bw/day	44,6 µg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	35,5 µg/kg bw/day

PNEC 2,6-Dimethyloct-7-en-2-ol

Eau douce	0,108 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0,278 mg/L
Eau de mer	0,011 mg/L
Sol	0,397 mg/kg soil dw

PNEC Benzyl acetate

Eau douce	0,018 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0,04 mg/L
Eau de mer	0,002 mg/L
Sol	0,094 mg/kg soil dw

PNEC Linalool

Eau douce	0,2 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	2 mg/L
Eau de mer	0,02 mg/L
Sol	0,327 mg/kg soil dw

PNEC Eugenol

Eau douce	0,202 µg/L
Intermittent releases (Eau douce)	11,3 µg/L
Eau de mer	0,02 µg/L
Sol	0,015 mg/kg soil dw

PNEC 3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl 2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one

Eau douce	1,43 µg/L
Intermittent releases (Eau douce)	14,3 µg/L
Eau de mer	0,143 µg/L
Intermittent releases (Eau de mer)	1,43 µg/L
Sol	87,8 µg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.
Se laver les mains après utilisation.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Normalement pas requis.

Protection des mains:

Normalement pas requis.

Protection des yeux/du visage:

Normalement pas requis.

Protection de la peau:

Normalement pas requis.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	Odeur parfumée
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	> 105
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	-
Viscosité cinématique (mm ² /s):	-
Solubilité:	-
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	-
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

9.2. Autres informations

COV (composants organiques volatiles):	< 5 %
--	-------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des bases fortes.
Eviter le contact avec des agents fortement oxydants.
Eviter le contact avec des agents réducteurs forts.
Eviter le contact avec des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
3-Methoxy-3-methylbutan 1-ol	Oral	Rat	LD50	4,3 g/kg bw
3-Methoxy-3-methylbutan 1-ol	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	> 5 mg/L air
3-Methoxy-3-methylbutan 1-ol	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
Benzyl acetate	Oral	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
Benzyl acetate	Dermique	Lapin	LD50	>5000 mg/kg bw
Linalool	Dermique	Lapin	LD50	5610 mg/kg bw
Caryophyllene	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
Eugenol	Oral	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl 2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl 2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	Dermique	Lapin	LD50	> 5000 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut être légèrement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient Octanal, 2-(phenylmethylene)-, (2E)-, Linalool, Caryophyllene, Eugenol, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl 2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one. Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
3-Methoxy-3-methylbutan 1-ol	96 Heures	Poisson	LC50	> 100 mg/L
3-Methoxy-3-methylbutan 1-ol	48 Heures	Daphnie	EC50	> 1000 mg/L
3-Methoxy-3-methylbutan 1-ol	72 Heures	Algues	EC50	> 1000 mg/L
2,6-Dimethyloct-7-en-2-ol	96 Heures	Poisson	LC50	27,8 mg/L
2,6-Dimethyloct-7-en-2-ol	48 Heures	Daphnie	EC50	38 mg/L
2,6-Dimethyloct-7-en-2-ol	72 Heures	Algues	EC50	65 mg/L
Benzyl acetate	96 Heures	Poisson	LC50	4 mg/L
Benzyl acetate	48 Heures	Daphnie	EC50	17 mg/L
Benzyl acetate	72 Heures	Algues	EC50	92 mg/L
Linalool	96 Heures	Poisson	LC50	27,8 mg/L
Linalool	48 Heures	Daphnie	EC50	59 mg/L
Linalool	96 Heures	Algues	EC50	88,3 mg/L
Caryophyllene	48 Heures	Daphnie	EC50	> 0,17 mg/L
Caryophyllene	48 Heures	Algues	EC50	> 0,033 mg/L
Eugenol	96 Heures	Poisson	LC50	13 mg/L
Eugenol	48 Heures	Daphnie	EC50	1,05 mg/L
Eugenol	72 Heures	Algues	EC50	24 mg/L
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl 2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	72 Heures	Daphnie	EC50	4,7 mg/L
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl 2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	24 Heures	Algues	EC50	> 20 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduelles.	Test	Résultat
3-Methoxy-3-methylbutan 1-ol	Oui	OECD Guideline 301 F	28 Jours 93 %
2,6-Dimethyloct-7-en-2-ol	Oui	OECD Guideline 301 B	28 Jours 72%
Benzyl acetate	Oui	OECD Guideline 301 B	28 Jours 100,9%
Linalool	Oui	OECD Guideline 301 D	28 Jours 64,2%
Caryophyllene	Non	OECD Guideline 310	28 Jours 56%
Eugenol	Oui	EU Method C.4-E	28 Jours 82%
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl 2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	Non	OECD Guideline 301 D	28 Jours 42,51 %

Fiche de données de sécurité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol	Non	0,18
2,6-Dimethyloct-7-en-2-ol	Oui	3,25
Benzyl acetate	Non	1,96
Linalool	Non	2,9
Caryophyllene	Oui	6,23
Eugenol	Non	1,83
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	Oui	4,288

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK	Description
16 03 05	Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés:

L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

14.1 -14.4.

ADR

-

IMDG/IATA

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sources:

-

Autres remarques:

-

Restrictions professionnelles:

-

Besoins en formation:

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:

Sources:

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), avec amendements.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), avec amendements.

Directive 2008/98/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH 208	Contient Octanal, 2-(phenylmethylene)-, (2E)-, Linalool, Caryophyllene, Eugenol, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl 2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one. Peut produire une réaction allergique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Eye Irrit. 2;H319 Méthode de calcul

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Fiche de données de sécurité

Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:

Mise à jour générale.

Cette fiche annule et remplace la version:

1.1